

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Roberto Brogini, Jacqueline Roiz, Pierre Losio, Christian Bavarel, Emilie Flamand, Morgane Gauthier, Olivier Norer, Anne Mahrer, Hugo Zbinden, Sophie Forster Carbonnier, Brigitte Schneider-Bidaux, François Lefort, Sylvia Nissim, Mathilde Captyn, Miguel Limpo, Esther Hartmann et Catherine Baud*

*Date de dépôt : 18 novembre 2010*

## **Projet de loi**

**modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) (L 1 30) (Pour la possibilité d'avoir des activités culturelles et festives dans les zones industrielles)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. unique Modification**

La loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, est modifiée comme suit :

#### **Art. 19, al. 4 (nouvelle teneur, sans modification de la sous note)**

<sup>4</sup> Les zones industrielles et artisanales sont destinées aux constructions industrielles, artisanales, ferroviaires et aux activités culturelles ou festives. L'affectation à des activités industrielles comportant, notamment dans les domaines chimique et nucléaire, un risque d'atteinte grave à l'environnement fait l'objet d'une mention spéciale approuvée par le Grand Conseil.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Genève a connu de 1980 à 2005 un foisonnement de différents espaces de création qui ont pris des formes multiples. Depuis un certain temps, cette position ouverte et généreuse est contestée et l'on assiste à la fermeture de quantité d'espaces de création de qualité et de divertissement, par ailleurs accessibles à toutes les bourses.

Aujourd'hui, plus personne à Genève qu'il soit de près ou de loin concerné par les questions culturelles et la vie nocturne genevoise, n'ose contester la nécessité d'agir dans ce domaine. Les récentes fermetures du MOA et du Weetamix, même provisoires, ont eu le mérite de servir de révélateur aux non-initiés et, enfin, semble-t-il, de déclencheur au sein des pouvoirs publics. Rappelons ici qu'en 2007, l'Etat de Genève annonçait son intention de se défaire de ses responsabilités culturelles...

La pénurie de lieux de création et d'expression constatée actuellement à Genève ne sera pas sans conséquences sur la production artistique. En effet, en l'absence de tels lieux, une culture émergente, libre, innovante et stimulante, ne peut exister, ce qui porte ainsi préjudice à la création artistique dans son ensemble, de même qu'à l'émergence de nouveaux talents. Il convient ici de rappeler que par le passé de tels lieux ont permis à de nombreux genevois de s'exporter et de contribuer par là même au rayonnement de Genève hors de nos frontières, à l'étranger.

Face à cette situation de crise, quasi paroxystique, l'Usine, acteur incontournable de la vie nocturne genevoise que plus personne ne conteste, a ainsi fait « grève » afin de sensibiliser la population et les pouvoirs publics à cet état de fait que ses membres dénoncent depuis longue date, jusqu'ici sans trouver une écoute suffisamment large. Victime malheureuse de son succès et de la disparition de plusieurs lieux nocturnes prisés par la nuit genevoise, dont notamment l'ancien site d'Artamis, elle doit, chaque week-end, refuser l'entrée à des centaines de personnes et ceci pour des raisons de capacité et donc de sécurité. Alors, même si le MOA a rouvert et que l'Usine a cessé la grève, la situation n'est ni résolue, ni réjouissante, ces deux établissements ne pouvant absorber à eux seuls tout le public nocturne genevois. Le projet du chemin des Saules constitue une respiration bienvenue, mais qui n'est de loin pas suffisante dans la perspective d'une vision à long terme.

A ce constat sur la pénurie des espaces culturels, diurnes et nocturnes, à disposition de la population de la région s'ajoute le fait que les possibilités de réponse à cette problématique ne sont pas légion, étant donné les caractéristiques propres au canton de Genève. En effet, Genève ne compte pratiquement plus de friches urbaines, contrairement à de nombreuses autres villes, où l'on pourrait envisager une réhabilitation du site en vue de les destiner à ce type d'activités ; la pression foncière est telle que seule une très mince partie des acteurs de la vie culturelle peut soutenir ce type de charges, les organisations sans vocations commerciales étant, elles, quasiment exclues d'office, car elles ne peuvent supporter de tels coûts.

Nous nous proposons donc d'ouvrir des espaces dans les zones industrielles à des activités culturelles et festives. Ceci aura l'avantage de libérer la pression qui s'exerce actuellement sur le développement de ces activités en zone urbaine en proposant aux différents acteurs culturels de nouveaux espaces de création et d'expression à des prix plus abordables ?.

L'ouverture des zones industrielles à des activités culturelles permettra d'augmenter l'offre genevoise en la matière et par conséquent de contribuer à l'amélioration de la qualité des créations ainsi qu'à l'accroissement du niveau de satisfaction des publics.

Par ailleurs, l'insertion de ce type d'activités culturelles dans les zones industrielles permettra de limiter de façon significative les conséquences sur le voisinage d'activités culturelles nocturnes et festives en raison notamment de leur éloignement des zones d'habitation. Ces zones, si elles venaient à être dévolues aux activités culturelles, devront être desservies en matière de transports publics collectifs.

Nous vous invitons donc à étudier ce projet de loi en commission et s'il y a lieu de proposer d'éventuelles modifications de la loi générale sur le développement des zones industrielles (LGDZI).

Afin que Genève puisse se doter d'espaces culturels et festifs qui permettent une création et expression artistique libre, à la hauteur des attentes de la population genevoise, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à ce projet de loi.